

Rapport financier.

Avant-propos	47
Compte de résultat du groupe CFF	48
Bilan du groupe CFF	49
Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF	50
Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF	51
Annexe aux comptes consolidés 2025	52
Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe	73

Compte de résultat de CFF SA	75
Bilan de CFF SA	76
Annexe aux comptes annuels de CFF SA	77
Proposition d'utilisation du résultat	85
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	86

Capacité de rendement et garantie de financement.



Madame, Monsieur,

L'année 2025 a été marquée par une augmentation constante de la mobilité en Suisse. Simultanément, la faiblesse conjoncturelle en Europe, la disponibilité restreinte des infrastructures à l'étranger et la situation politique et financière tendue au niveau national ont pesé sur notre performance financière en 2025.

Toutefois, nous avons atteint de bons résultats d'exploitation globaux et poursuivi notre programme de coûts et d'efficacité.

Près de la moitié du résultat annuel, chiffré à 496 millions de francs, est imputable à des effets uniques issus principalement d'une baisse des engagements de prévoyance. Les mesures prises ces dernières années ont stabilisé notre Caisse de pensions et limité ainsi la probabilité d'un assainissement futur.

L'apport unique de 850 millions de francs, destiné à compenser une partie des pertes en trafic grandes lignes dues à la pandémie de coronavirus, a réduit l'endettement. Pour autant, les résultats opérationnels ne nous permettent pas de financer nous-mêmes les investissements réalisés en 2025 dans le matériel roulant, les installations de production d'énergie et les bâtiments. Pour y parvenir, nous avons besoin à moyen terme d'un résultat opérationnel annuel de 500 millions de francs.

Malgré la hausse continue de la demande en trafic voyageurs, le trafic régional enregistre une perte et le trafic grandes lignes une rentabilité insuffisante, en raison de l'augmentation des coûts et de la hausse, planifiée, des travaux d'entretien. Le trafic marchandises accuse une nouvelle baisse, due notamment à une moindre demande de secteurs habituellement clients du rail. Parallèlement, les charges d'énergie ont augmenté à cause de la hausse du volume d'achat et des prix, tandis que la contribution d'Immobi-

lier est restée stable. Ces résultats masquent la menace qui pèse à moyen terme sur la disponibilité du réseau ferroviaire, pour l'instant satisfaisante. Le retard en matière de maintien de la substance a à nouveau fortement progressé. Pour permettre une exploitation sûre et fiable au cours des prochaines années aussi, une hausse substantielle des moyens sera nécessaire.

Les CFF contribuent à maintenir les transports publics à un niveau abordable. Leurs mesures en matière de coûts et d'efficacité sont efficaces. Nous optimisons les processus et les bases décisionnelles via la numérisation et l'utilisation ciblée de l'intelligence artificielle. Nous hiérarchisons les investissements selon leur utilité et leur niveau d'urgence pour créer une valeur ajoutée et assumer nos responsabilités envers les générations futures. Nous devons aussi améliorer la rentabilité des secteurs d'activité là les conditions juridiques et économiques le permettent. La fixation de nos prix étant règlementée, nous développons des modèles de financement durables avec la Confédération et le régulateur.

Les défis sont de taille, mais nous sommes prêts. Avec la mise en œuvre résolue des mesures, la coopération avec la Confédération et les cantons, ainsi que le pilotage systématique des coûts et des produits, nous jetons les bases requises pour assurer la santé financière des CFF. Je remercie notre personnel, nos cadres et nos partenaires pour leur engagement quotidien. Ensemble, nous œuvrons pour garantir la stabilité financière actuelle des CFF pour l'avenir.

Meilleures salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Steiger'.

Franz Steiger
CFO de CFF SA

Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2025	2024 adaptées*
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	4 956,8	4 815,0
Prestations des pouvoirs publics	2	3 122,1	3 056,2
Produits résultant de la location d'immeubles	3	743,0	718,2
Produits accessoires	4	1 402,5	1 323,2
Prestations propres	5	1 458,0	1 475,2
Total Produits d'exploitation		11 682,4	11 387,8
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables	6	-966,6	-932,8
Charges de personnel	7	-4 466,9	-4 824,1
Autres charges d'exploitation	8	-2 941,8	-2 681,4
Amortissements des immobilisations corporelles	9, 19	-2 453,5	-2 336,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	9, 20	-240,2	-219,6
Total Charges d'exploitation		-11 069,0	-10 994,4
Résultat d'exploitation/EBIT		613,4	393,4
Résultat financier	10	-95,6	-110,1
Résultat ordinaire		517,7	283,3
Résultat issu de la vente de biens immobiliers		2,8	5,6
Bénéfice du groupe avant impôts		520,5	288,9
Impôts sur les bénéfices	11	-26,6	-12,3
Bénéfice du groupe avant parts des minoritaires		493,9	276,6
Parts des minoritaires	12	1,6	-1,6
Bénéfice du groupe		495,6	275,0

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Bilan du groupe CFF.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Actif circulant			
Liquidités	13	129,6	167,0
Créances résultant de livraisons et de prestations	14	333,6	326,7
Autres créances	15	140,3	191,3
Stocks et travaux en cours	16	547,6	521,5
Comptes de régularisation actif	17	925,7	927,3
Total Actif circulant		2 076,8	2 133,8
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	18	452,8	502,6
Immobilisations corporelles	19	46 030,7	45 171,1
Immobilisations corporelles en cours de construction	19	8 402,3	7 664,3
Immobilisations incorporelles	20	1 228,3	1 211,2
Total Actif immobilisé		56 114,1	54 549,2
Total Actif		58 190,9	56 683,1

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Capitaux étrangers			
Dettes financières à court terme	21	1 842,5	1 747,1
Prêts des pouvoirs publics à court terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	22	0,5	0,6
Dettes résultant de livraisons et de prestations	23	739,8	544,6
Autres dettes à court terme	24	273,7	249,1
Comptes de régularisation passif	25	2 321,5	2 200,3
Provisions à court terme	26	336,9	320,5
Total Capitaux étrangers à court terme		5 514,9	5 062,1
Dettes financières à long terme	21	9 615,4	10 532,9
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	22	28 257,5	27 295,0
Autres dettes à long terme	24	306,2	655,7
Provisions à long terme	26	453,3	437,4
Total Capitaux étrangers à long terme		38 632,4	38 920,9
Total Capitaux étrangers		44 147,3	43 983,0
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves issues du capital		2 919,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		1 529,9	1 255,1
Bénéfice du groupe		495,6	275,0
Fonds propres sans parts des minoritaires		13 944,6	12 599,2
Parts des minoritaires	12	99,0	100,8
Total Fonds propres		14 043,6	12 700,1
Total Passif		58 190,9	56 683,1

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2025	2024 adaptées*
Bénéfice du groupe		495,6	275,0
Amortissements de l'actif immobilisé	18, 19, 20	2 643,1	2 536,9
Pertes sur dépréciations d'actifs	19, 20	50,6	19,2
Diminution de provisions		32,5	-139,0
Autres produits/charges sans incidence sur le fonds		-274,6	28,4
Bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-6,9	-9,1
Bénéfices proportionnels résultant de la prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence		-2,5	-1,3
Résultat des parts des minoritaires	12	-1,6	1,6
Variation de l'actif circulant net	27	325,3	-102,2
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation avec prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		3 261,5	2 609,5
Prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		-1 553,1	-1 506,1
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation sans prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		1 708,5	1 103,4
Versements pour investissements d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours de construction		-4 060,3	-3 841,0
Paielements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		9,7	12,3
Versements pour investissements d'immobilisations financières		-0,7	-6,2
Paielements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		1,5	1,6
Versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		-278,5	-285,4
Paielements provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0,0	0,3
Financement de l'infrastructure ferroviaire via les contributions à fonds perdu de la Confédération		1 553,1	1 506,1
Financement de l'infrastructure ferroviaire via les prêts des pouvoirs publics		990,0	699,7
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		-1 785,3	-1 912,7
Augmentation d'engagements financiers à court terme		41,3	6,9
Remboursements/augmentation d'engagements financiers à long terme		-1,8	816,9
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		39,5	823,8
Variations des liquidités		-37,3	14,5
Liquidités au 1 ^{er} janvier		167,0	152,5
Liquidités au 31 décembre		129,6	167,0
Variation des liquidités		-37,3	14,5

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Flux de trésorerie disponible.

En millions de francs	2025	2024 adaptées*
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	1 708,5	1 103,4
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement, avant subventions publiques	-4 328,3	-4 118,4
Subventions publiques pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	2 543,0	2 205,7
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-76,8	-809,3
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	39,5	823,8
Total Flux de trésorerie	-37,3	14,5

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.

En millions de francs	Capital social	Réserves issues du capital (agios)	Réserves provenant de bénéfices adaptés*	Écarts de conversion	Total sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total avec parts des minoritaires
Fonds propres au 1.1.2024	9 000,0	2 069,1	1 267,2	-12,3	12 324,0	99,2	12 423,2
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	275,0	0,0	275,0	1,6	276,6
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,3
Fonds propres au 31.12.2024	9 000,0	2 069,1	1 542,2	-12,0	12 599,2	100,8	12 700,0
Apport en capital de la Confédération	0,0	850,0	0,0	0,0	850,0	0,0	850,0
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	495,6	0,0	495,6	-1,6	493,9
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	-0,4
Fonds propres au 31.12.2025	9 000,0	2 919,1	2 037,8	-12,3	13 944,6	99,0	14 043,6

* Les réserves provenant de bénéfices au 1^{er} janvier 2024 ont été ajustées à hauteur de 24,8 millions de francs (cf. remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» dans les principes de consolidation).

Le capital-actions, entièrement libéré, est divisé en 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs. La Confédération est l'unique actionnaire.
Le montant des réserves statutaires et légales non distribuables au 31 décembre 2025 s'élève à 3024,3 millions de francs (2024: 2156,1 millions).

Annexe aux comptes consolidés 2025.

Principes de consolidation.

Généralités.

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Le rapport financier des CFF est disponible en allemand, français et italien. La version allemande fait foi.

Date de clôture.

La durée de l'exercice comptable est de douze mois pour toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. L'exercice comptable est identique à l'année civile.

Modifications des principes applicables à la présentation des comptes.

Les CFF investissent chaque année dans le renouvellement et le développement de leurs logiciels, notamment dans les domaines de l'information clientèle, de l'exploitation ferroviaire et de la vente. La durée moyenne d'utilisation étant courte et le seuil d'activation actuel des logiciels bas, ce dernier a été relevé à 500 000 francs. Depuis le début de l'exercice, les applications à faibles coûts d'acquisition sont directement imputées au compte de résultat et ne sont plus intégrées dans les investissements du tableau de flux de trésorerie ni au bilan. Les valeurs de la même période de l'année précédente ont été adaptées en conséquence dans le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, l'annexe et les informations sur les segments. Il en résulte un transfert de 17,8 millions de francs, sans incidence sur le résultat, entre les amortissements et les charges d'informatique ou les prestations internes dans le compte de résultat.

Périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA) et de toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

Les CFF sont en relation avec des sociétés ad hoc (SPE – Special Purpose Entities) pour des opérations de leasing transfrontalier. Ces sociétés ne font pas partie du périmètre de consolidation, car les CFF ne possèdent aucune participation, aucune option sur titres, ni aucun droit de vote ou d'autres droits vis-à-vis de ces sociétés. Ces transactions sont inscrites au bilan en tant que leasing financier.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont mentionnées dans la liste des participations du groupe CFF à la page 72.

Méthode de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Lors de la première consolidation d'une participation, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes. La différence entre les fonds propres qui en résultent et le prix d'achat (goodwill/badwill) est inscrite à l'actif et amortie de manière linéaire sur cinq ans au maximum ou dissoute.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les participations dans lesquelles CFF SA détient de manière directe ou indirecte plus de 50% des droits de vote et/ou dont elle contrôle la politique financière et commerciale. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont comptabilisés à 100%; les parts

de tiers aux fonds propres et au résultat sont présentées séparément en tant que parts des minoritaires.

CFF SA détient une participation supérieure à 50% dans EuroBasilica SA et Lémanis SA. Ces participations ne font pas l'objet d'une intégration globale, mais sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence, car le critère du contrôle n'est pas rempli en raison d'accords et de dispositions statutaires.

Si la participation correspond à une entreprise dont l'activité est gérée sur une base commune (joint venture), la méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée. Les différents partenaires exercent une influence et un contrôle identiques sur la société. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont saisis de manière proportionnelle.

Les participations sur lesquelles les CFF exercent une influence déterminante sont intégrées dans les comptes du groupe selon la méthode de mise en équivalence. En règle générale, on considère que l'influence est déterminante si la participation est comprise entre 20 et 50%. L'évaluation selon la méthode de mise en équivalence prend en compte un éventuel goodwill positif ou négatif identifié à la date d'acquisition. Toute réévaluation est inscrite au résultat financier.

Les participations sur lesquelles les CFF n'exercent aucun contrôle ni aucune influence déterminante (généralement les participations avec une proportion des voix inférieure à 20%) sont intégrées dans les comptes du groupe en tant qu'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur appropriées et économiquement nécessaires.

Conversion monétaire.

Les comptes annuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation doivent être convertis au cours du jour de clôture s'ils sont établis en monnaies étrangères. L'actif et les capitaux étrangers sont également convertis au cours du jour de clôture. Les fonds propres sont évalués au cours historique, alors que les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'année. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensés par les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués:

	Cours moyen 2025	Cours moyen 2024	Cours du jour de clôture 31.12.2025	Cours du jour de clôture 31.12.2024
EUR	0,94	0,95	0,93	0,94

Principes d'évaluation et d'organisation des comptes consolidés.

Généralités.

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation et d'organisation uniformes. Le principe applicable est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les comptes sont évalués et arrondis à un chiffre après la virgule, ce qui peut donner lieu à des différences.

Actif circulant.

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme ayant une durée résiduelle maximale de trois mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les billets de banque se trouvant dans les bancomats exploités par les CFF sont enregistrés comme liquidités au niveau du poste «Comptes de transit».

Les **créances résultant de livraisons et de prestations** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques de perte latents par des corrections de

valeur en fonction de la structure par âge et sur la base de valeurs empiriques.

Les **stocks**, généralement utilisés à des fins propres, sont comptabilisés soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient, déduction faite des éventuels escomptes accordés. Le principe de la valeur la plus basse est appliqué. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. La détention de pièces de rechange stratégiques visant à garantir une exploitation ferroviaire optimale est prise en compte séparément. Tant que leur utilisation est prévisible, ces pièces sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication sans faire l'objet d'une correction de valeur.

Les **travaux en cours** sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'aliénation réalisable si elle est plus basse. La saisie de leur résultat ne se fait qu'après le passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au mandant (méthode du Completed Contract).

Actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** englobent, outre les participations non consolidées, les prêts à long terme envers les sociétés associées et les tiers, les actifs des institutions de prévoyance, les

opérations de régularisation à long terme des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés et les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt qui présentent un solde actif. Les prêts à long terme sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets. Les réserves de cotisations d'employeur font l'objet d'une correction de valeur si une renonciation conditionnelle à leur utilisation a été accordée. Des impôts différés actifs sur des différences temporaires ainsi que sur des pertes fiscales reportées peuvent être comptabilisés dès lors qu'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants.

Les **immobilisations corporelles** sont portées au bilan au coût d'acquisition ou au prix de revient. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation après déduction des amortissements cumulés et des corrections de valeur nécessaires lors de l'évaluation postérieure. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Véhicules	
Véhicules sur rails	20-33
Véhicules routiers et autres	5-20
Ouvrages d'art et voie ferrée	
Ponts	80
Tunnels	80
Voies	25-50
Branchements	25-50
Installations de courant de traction et de sécurité	
Installations de la ligne de contact	25-50
Lignes de transport	40-60
Centrales électriques, génératrices et équipements électrotechniques	20-40
Centrales électriques, ouvrages hydrauliques	80
Postes d'enclenchement, signaux, installations de contrôle de la marche des trains	20-50
Autres immobilisations corporelles	
Installations d'accueil	20-80
Télécommunications	4-20
Moyens d'exploitation et équipements	5-40
Bâtiments	
Ateliers, bâtiments d'exploitation, bâtiments de bureaux et d'habitation	20-75

Les intérêts passifs échus durant la réalisation des actifs sont activés si le délai requis entre le début du chantier et la mise en service est important. Basée sur la valeur moyenne du bien, l'activation est effectuée au taux moyen des capitaux étrangers portant intérêt.

Les valeurs immobilisées en leasing et assimilées à l'achat d'un objet sur le plan économique (leasing financier) sont activées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières.

Les terrains non bâtis englobent les terrains situés dans une zone constructible et ne comportant aucun bâtiment.

Les **immobilisations corporelles en cours de construction** comprennent l'ensemble des coûts de projets activables, relatifs à des immobilisations corporelles. Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droits et logiciels). Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation probable. Les immobilisations incorporelles créées par CFF SA ne sont activées que si elles sont identifiables et génèrent un profit mesurable sur plusieurs années, et si les coûts peuvent être définis de manière fiable. Les droits comprennent, entre autres, les droits liés au trafic international de coopération, les concessions d'utilisation de l'eau, les droits de superficie, les droits de passage et les droits de passage souterrain.

Les durées d'utilisation des immobilisations incorporelles sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Goodwill	5
Droits	selon le contrat
Logiciels	5-8

L'ensemble des coûts de projets activables figure au poste «Immobilisations incorporelles en cours de construction». Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Tous les actifs sont contrôlés à la date du bilan en vue d'identifier des signes de dépréciation d'actifs (Impairment). On parle de dépréciation lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'usage. S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable doit être ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation d'actifs doit être inscrite en diminution du résultat consolidé de la période.

Capitaux étrangers.

Les capitaux étrangers sont comptabilisés à leur valeur nominale, à l'exception des provisions et des dettes envers les institutions de prévoyance. Sont considérées comme dettes financières à long terme toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à douze mois.

Les dettes financières englobent les prêts et les avances consentis par la Confédération et des tiers, tels que les dettes bancaires, les **dettes résultant** de contrats de leasing ou les dettes envers la Caisse du personnel CFF, ainsi que les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt avec un solde passif. Les dettes bancaires englobent aussi les prêts de la Société européenne pour le financement de Matériel Ferroviaire EUOFIMA. Les CFF financent les investissements hors du secteur Infrastructure principalement par le biais de prêts à intérêts remboursables octroyés par la Confédération (prêts commerciaux).

Les **prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire** incluent les prêts octroyés par la Confédération et les cantons. Généralement, ils sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

Les **dettes à long terme** englobent les régularisations des recettes à long terme, ainsi que les dettes envers les institutions de prévoyance et les membres du personnel.

Les **provisions** sont constituées s'il existe des engagements juridiques ou de fait. En cas de forte influence du facteur temps, le montant de la provision fait l'objet d'une opération d'escompte.

La provision vacances/avoirs en temps comprend, outre les gratifications pour ancienneté de service et les soldes de jours de vacances non encore utilisés, les avoirs en temps supplémentaire et les avoirs en temps constitués dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa». Ce modèle offre aux collaboratrices et collaborateurs la possibilité de constituer une épargne (temps ou argent) sur un compte de temps individuel et de l'utiliser ultérieurement sous forme de temps.

Les provisions fiscales comptabilisées dans les provisions à long terme regroupent les impôts différés. Elles tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Elles sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées périodiquement en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Endettement net porteur d'intérêts.

L'**endettement net porteur d'intérêts** est constitué des dettes financières à court et à long termes, après déduction des liquidités. Le cas échéant, sont déduits les titres et les créances financières à court terme ainsi que les dépôts en espèces comptabilisés dans les immobilisations financières à long terme et destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

Engagements de prévoyance.

La prévoyance professionnelle du personnel de CFF SA, de CFF Cargo SA et de certaines sociétés du groupe est assurée par la Caisse de pensions CFF, juridiquement autonome. La Caisse de pensions CFF a adopté le régime de primauté des cotisations. Son financement est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. Les autres sociétés du groupe sont rattachées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution.

Les incidences économiques sont définies chaque année sur la base des derniers comptes annuels publiés par les institutions de prévoyance ainsi que d'une estimation des risques reposant sur une évaluation dynamique. Elles sont ensuite calculées et portées au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 16. Un avantage économique est inscrit à l'actif uniquement lorsque l'excédent de couverture peut être utilisé par la société pour couvrir les charges de prévoyance futures. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions de la constitution d'un engagement à long terme sont remplies. Les variations de l'avantage ou de l'engagement économique par rapport à l'exercice précédent sont enregistrées dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Les dettes envers les institutions de prévoyance et le personnel englobent également les dettes des CFF pour les prestations des collaboratrices et collaborateurs à long terme.

Compte de résultat.

Les produits englobent les produits liés à la vente de prestations de service dans le cadre de l'activité ordinaire et susceptibles de générer un avantage économique. Ils sont comptabilisés après

déduction des remises de prix, rabais, escomptes et frais de cartes de crédit. La date de comptabilisation correspond à la date de fourniture de la prestation.

Parmi les principales sources de revenus des CFF figurent les produits du trafic (voyageurs et marchandises), les prestations des pouvoirs publics et les produits résultant de la location d'immeubles. Les **produits du trafic voyageurs** englobent la part des CFF aux recettes réalisées avec les ventes de billets et d'abonnements, tels que l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif et les abonnements communautaires. Cette part est définie sur la base des calculs et relevés de l'Union des transports publics. La structure des titres de transport, le nombre de voyageuses et voyageurs et les tronçons parcourus sont extrapolés pour déterminer les recettes par entreprise de transport.

Les **produits du trafic marchandises** sont calculés sur la base des prestations de transport réellement effectuées au cours de la période sous revue.

Les **prestations des pouvoirs publics** comprennent les indemnités de la Confédération, des cantons et des autres collectivités (communes et collectivités étrangères) liées à l'infrastructure ferroviaire, au trafic régional voyageurs et au trafic marchandises. Elles compensent les coûts qui ne sont pas couverts en vertu des conventions passées avec les commanditaires et sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions y afférentes sont remplies et que la valeur peut être estimée de manière fiable. Les prêts des pouvoirs publics à long terme sont inscrits au passif et dissous avec incidence sur le résultat pendant la durée d'utilisation au titre de réduction des amortissements. Les mesures d'encouragement à l'investissement sont compensées directement par l'actif en raison de dispositions légales.

Les **produits résultant de la location d'immeubles** regroupent les revenus issus de la location de surfaces commerciales dans les gares, de bureaux, de logements et de surfaces destinées à un autre usage, ajustés à la période.

Les **prestations propres** indiquées reflètent les prestations fournies par les unités productives pour la réalisation d'immobilisations corporelles et de stocks inscrits au bilan.

L'effet découlant de la couverture du risque de change est porté en compte dans le résultat financier.

Produits dérivés.

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à gérer et à réduire les risques financiers. Les produits dérivés ne servent donc qu'à couvrir les opérations de base. Les instruments utilisés à des fins de couverture appliquent les principes d'évaluation du sous-jacent, mais le produit est comptabilisé au moment de la réalisation de l'opération de base.

Les instruments de couverture des flux de trésorerie futurs sont indiqués dans l'annexe jusqu'à la réalisation du flux de trésorerie sous-jacent. À la réalisation du flux de trésorerie ou en cas de cession du produit dérivé, la valeur actuelle de l'instrument financier est portée au bilan et comptabilisée dans le résultat de la période de manière congruente par rapport au sous-jacent couvert.

La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et reclassée dans les actifs de régularisation lorsqu'elle arrive à échéance.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles.

Les engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les garanties et constitutions de gages ainsi que les autres engagements à caractère conditionnel. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Les créances conditionnelles sont comptabilisées lorsqu'il s'agit d'actifs susceptibles de produire un avantage économique.

Autres engagements ne figurant pas au bilan.

Les autres engagements ne figurant pas au bilan englobent tous les autres engagements ne pouvant pas être résiliés dans un délai de douze mois. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement d'engagements d'investissement pour l'acquisition de matériel roulant, de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire à l'horizon de planification à moyen terme, ainsi que d'obligations d'achat d'énergie.

Remarques concernant les comptes consolidés.

Modification du périmètre de consolidation.

En 2025, le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes:

- fusion de Sensetalbahn AG, Berne, et CFF SA (janvier 2025);
- augmentation de la part à 69,52% (+0,10%) dans login formation professionnelle SA, Olten (mars 2025);
- augmentation de la part à 28,44% (+1,26%) dans Hupac SA, Chiasso (mars 2025).

Dépréciations d'actifs de CFF Cargo SA.

Les difficultés du fret ferroviaire en Suisse ont un impact négatif sur les perspectives économiques de CFF Cargo SA. Le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise se sont nettement dégradés ces dernières années. Dans le cadre du trafic par wagons complets, des wagons ou groupes de wagons chargés de marchandises de toutes sortes et aux destinations diverses sont réceptionnés chez les clients avant d'être regroupés et réorganisés dans les gares de triage, puis acheminés sur de courtes distances pour être remis au destinataire. L'exploitation d'un tel réseau est coûteuse.

Les modifications de la loi sur le transport de marchandises comprennent, à compter du 1^{er} janvier 2026, la promotion du trafic par wagons complets isolés en Suisse. Sur cette base, CFF Cargo SA a lancé la transformation du modèle d'affaires et signé une convention de prestations d'une durée de quatre ans avec l'Office fédéral des transports et obtiendra des subventions pour le trafic par wagons complets isolés à partir de 2026. Elle a obtenu des fonds pour le trafic par wagons complets isolés. Leur versement élimine l'incertitude dans l'évaluation.

Stabilisation financière des CFF.

En septembre 2024, les Chambres fédérales ont décidé, en adoptant la loi révisée sur les Chemins de fer fédéraux (loi sur les CFF), d'octroyer aux CFF un apport unique en capital d'un montant de 850 millions de francs. Ces fonds permettent de réduire l'endettement porteur d'intérêts des CFF. Les conditions d'obtention de prêts de trésorerie auprès de la Confédération sont ainsi remplies. L'obtention de tels prêts est uniquement possible tant que les directives en matière d'endettement net définies dans les objectifs stratégiques du Conseil fédéral sont respectées. Après l'entrée en vigueur de la loi modifiée au 1^{er} mars 2025, l'apport en capital a été mis en œuvre. Celui-ci a été comptabilisé en réserves de capital, dans les fonds propres, par conversion de prêts.

Conséquences de l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard sur les comptes annuels.

Le 10 août 2023, un train de marchandises a déraillé dans le tunnel de base du Saint-Gothard, entraînant des dommages considérables à l'infrastructure et à la voie ferrée du tunnel. Entre-temps, les dommages ont été réparés et les provisions constituées au cours de l'exercice 2023 ont été utilisées. Les prétentions soumises aux assureurs étaient encore dues au jour d'établissement du bilan.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2025	2024
Produits du trafic voyageurs	4 126,9	3 974,5
Produits du trafic marchandises	721,0	731,9
Infrastructure (produit des sillons)	108,9	108,6
Produits du trafic	4 956,8	4 815,0

Les produits du trafic ont augmenté de 141,8 millions de francs (+2,9%). Les produits du trafic voyageurs ont augmenté de 152,4 millions de francs (+3,8%), principalement en raison de l'évolution toujours positive de la demande, notamment en trafic international, et de la fermeture partielle du tunnel de base du Saint-Gothard l'année précédente.

Les produits du trafic marchandises ont diminué de 10,9 millions de francs (-1,5%) en raison de la morosité persistante de la conjoncture et du recul subséquent des volumes, ainsi que de la disponibilité insuffisante des infrastructures à l'étranger.

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2025	2024
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	307,5	320,5
Cantons	340,8	356,1
Autres collectivités	34,1	33,8
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	682,3	710,4
Indemnités compensatoires liées au trafic grandes lignes		
Confédération	1,2	0,0
Total Indemnités compensatoires liées au trafic grandes lignes	1,2	0,0
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des conventions sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 553,1	1 506,1
Parts d'investissements non activables	352,8	365,6
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	401,0	325,9
Total Prestations de la Confédération versées dans le cadre des conventions sur les prestations	2 306,8	2 197,6
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial		
Confédération	125,5	140,5
Cantons	4,0	5,7
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	129,5	146,2
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 436,4	2 343,8
Indemnités pour le trafic marchandises		
Indemnités compensatoires versées par la Confédération	2,2	1,9
Total Indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises	2,2	1,9
Prestations des pouvoirs publics	3 122,1	3 056,2

Les indemnités compensatoires liées aux prestations commandées en trafic régional voyageurs compensent les coûts non couverts par les voyageuses et voyageurs. Elles ont été réduites de 28,1 millions de francs (−4,0%) en raison de la croissance de la demande ainsi que de la hausse des produits du trafic voyageurs qui devrait en résulter. Le trafic grandes lignes a perçu des indemnités pour des prestations préalables en lien avec le trains de nuit internationaux. Les prestations liées à l'infrastructure ferroviaire ont augmenté de 92,5 millions de francs (+4,0%) en raison de la hausse des contributions d'exploitation reposant sur la convention sur les prestations 2025-2028 avec la Confédération. Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent en outre le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2024: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise (ZVV) conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

Sur l'ensemble des prestations des pouvoirs publics, 3119,2 millions de francs (2024: 3051,7 millions) ont été enregistrés comme liquidités.

3 Produits résultant de la location d'immeubles.

Les produits résultant de la location ont augmenté de 24,7 millions de francs (+3,4%) par rapport à 2024 pour atteindre 743,0 millions de francs, notamment grâce à l'inauguration de logements d'habitation et d'immeubles commerciaux ainsi qu'à la hausse des chiffres d'affaires de tiers dans les gares.

4 Produits accessoires.

En millions de francs	2025	2024
Prestations d'exploitation ferroviaire	45,0	39,9
Prestations de services	242,7	240,0
Travaux de maintenance et d'entretien	49,9	56,0
Produits résultant de la location	101,0	88,9
Produits résultant de la vente d'énergie	403,0	391,2
Charges d'administration	23,7	25,6
Opérations de change	50,7	42,8
Vente de matériel et d'imprimés	38,6	41,6
Participation aux coûts	312,8	278,4
Prestations projets de construction	14,4	18,4
Autres produits accessoires	120,7	100,6
Autres charges d'exploitation	1 402,5	1 323,2

Les produits accessoires ont progressé au total de 79,3 millions de francs (+6,0%) par rapport à 2024. Les produits résultant des ventes d'énergie ont augmenté de 11,8 millions de francs (+3,0%) en raison d'une augmentation des ventes et d'une hausse des prix du marché. Les participations ont augmenté de 34,4 millions de francs (+12,4%), notamment du fait des contributions plus élevées de tiers à des parts d'investissement non activables de projets d'infrastructure. Les produits accessoires comprennent les subventions de la Confédération pour les installations photovoltaïques et les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 21,8 millions de francs (2024: 18,6 millions).

5 Prestations propres.

En millions de francs	2025	2024 adaptées*
Investissements	942,4	951,3
Établissement de stocks	515,6	523,8
Prestations propres	1 458,0	1 475,2

* Le chiffre des prestations propres liées aux ordres d'investissement pour 2024 a été ajusté de 17,8 millions de francs (cf. remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» dans les principes de consolidation).

6 Charges de matières premières et consommables.

Les charges de matières premières et consommables ont augmenté de 33,8 millions de francs (+3,6%) pour atteindre 966,6 millions de francs en raison de prestations supplémentaires pour la constitution de stocks de pièces de véhicules.

7 Charges de personnel.

En millions de francs	2025	2024
Charges salariales	3 474,8	3 448,2
Location de personnel	427,0	462,5
Charges sociales	315,9	666,2
Autres charges de personnel	249,2	247,2
Charges de personnel	4 466,9	4 824,1

Les charges de personnel ont reculé de 357,1 millions de francs par rapport à l'exercice précédent (-7,4%). En raison de la résorption des sous-effectifs dans le domaine de l'assistance clientèle, de l'accroissement des besoins en personnel des locomotives pour la production d'offres supplémentaires et du surcroît de postes d'apprentissage et de formation, le nombre d'emplois à plein temps a augmenté de 200 pour atteindre 35 770 en moyenne annuelle.La diminution des charges d'assurances sociales est imputable à la réduction des dettes envers les institutions de prévoyance. Celle-ci est expliquée dans la remarque «Données sur les institutions de prévoyance».

8 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2025	2024 adaptées*
Prestations d'exploitation ferroviaire	578,5	554,2
Location d'immobilisations corporelles	80,3	81,9
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	607,4	610,6
Charges de véhicules	285,4	243,5
Charges d'énergie	508,5	434,3
Charges d'administration	102,5	102,3
Charges d'informatique	272,4	245,9
Dépenses publicitaires	50,7	52,9
Concessions, droits et taxes	114,3	106,0
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics	115,3	106,8
Charges d'exploitation diverses	226,3	143,0
Autres charges d'exploitation	2 941,8	2 681,4

* Le chiffre des charges d'informatique pour 2024 a été ajusté de 5,9 millions de francs (cf. remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» dans les principes de consolidation).

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 260,3 millions de francs (+9,7%) par rapport à 2024. L'augmentation des charges de véhicules de 42,0 millions de francs (+17,2%) est imputable à une progression des volumes de maintenance des véhicules du trafic grandes lignes et du trafic marchandises.

Les charges d'énergie ont augmenté de 74,2 millions de francs (+17,1%) en raison de la hausse du volume d'achat d'énergie lié au temps sec et des prix du marché, ainsi que de la constitution de provisions pour contrats déficitaires. En raison de l'augmentation des coûts d'exploitation d'informatique, due entre autres à la cybersécurité, les charges d'informatique ont progressé de 26,5 millions de francs (+10,8%). Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 83,3 millions de francs (+58,2%), en particulier en raison de la constitution de provisions pour contrats déficitaires. Les charges figurant sous la rubrique «Réduction de déductions de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics» se fondent sur les dispositions applicables aux entreprises de transports publics en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Au lieu d'une réduction de l'impôt préalable calculée proportionnellement à la composition du chiffre d'affaires total, la réduction de l'impôt préalable est effectuée au moyen de taux forfaitaires sur les contributions des pouvoirs publics.

9 Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

En millions de francs	2025	2024 adaptées*
Amortissements des immobilisations corporelles	2 289,3	2 248,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	236,4	216,6
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations corporelles	164,2	88,0
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations incorporelles	3,7	3,0
Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles	2 693,7	2 556,1

* Le chiffre des amortissements des immobilisations incorporelles de l'exercice précédent a été adapté de 23,8 millions de francs (cf. remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» dans les principes de consolidation).

Les amortissements linéaires ont augmenté de 60,6 millions de francs (+2,5%), notamment en raison de la mise en service d'ouvrages d'infrastructure, des trains grandes lignes duplex IR ainsi que de l'inauguration de nouveaux immeubles. Les amortissements élevés des valeurs comptables résiduelles, issus des transferts d'immobilisation à hauteur de 164,2 millions de francs, se justifient notamment par des corrections d'inventaire, ainsi que par la décomptabilisation d'immobilisations présentant une valeur comptable résiduelle au moment du lancement du projet et d'immobilisations en cours de construction en cas d'abandon de projet.

10 Résultat financier.

En millions de francs	2025	2024
Produits de participation et produits financiers envers des tiers	2,2	3,5
Charges financières envers des tiers	-52,9	-66,0
Charges financières prêts d'actionnaires	-51,8	-56,9
Part au résultat des sociétés associées	5,9	3,9
Résultats de change	0,2	5,4
Autres résultats financiers	0,8	0,1
Résultat financier	-95,6	-110,1

Les charges financières envers des tiers englobent notamment les charges d'intérêts liées aux dettes envers l'institution de prévoyance (voir remarque «Transactions avec des parties liées»).

11 Impôts sur les bénéfices.

En millions de francs	2025	2024
Impôts courants sur les bénéfices	25,8	14,1
Impôts différés sur les bénéfices	0,8	-1,9
Impôts sur les bénéfices	26,6	12,3

CFF SA et les sociétés du groupe fournissant des prestations en trafic régional voyageurs paient des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Dans le cadre d'une activité de transport concessionnaire, elles sont exonérées aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier. La préention fiscale différée pour perte fiscale reportée des sociétés du groupe imposables s'élève à 98,1 millions de francs (2024: 74,1 millions). Aucun impôt différé sur les reports de perte n'a été porté en compte.

12 Parts des minoritaires.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Situation au 1.1	100,8	99,2
Dividendes	-0,1	0,0
Part au résultat	-1,6	1,6
Écarts de conversion	-0,1	0,1
Situation au 31.12	99,0	100,8

13 Liquidités.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	38,8	42,4
Avoirs en comptes postaux et bancaires	61,9	92,4
Dépôts à terme (jusqu'à 3 mois)	1,4	1,2
Comptes de transit	27,5	31,1
Liquidités	129,6	167,0

14 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	312,7	305,4
envers l'actionnaire (Confédération)	23,1	16,5
envers les sociétés associées	17,8	18,0
Corrections de valeur	-20,0	-13,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	333,6	326,7

15 Autres créances.

Les autres créances englobent les avoirs de la déduction de l'impôt préalable et les avances versées aux fournisseurs. Elles ont diminué de 51,0 millions de francs et s'inscrivent à 140,3 millions de francs au jour d'établissement du bilan.

16 Stocks et travaux en cours.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Stocks	821,4	773,0
Travaux en cours	28,7	27,3
Corrections de valeur	-302,5	-278,8
Stocks et travaux en cours	547,6	521,5

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de 26,1 millions de francs (+5,0%) en raison de la reconstitution des stocks pour le parc de véhicules.

17 Comptes de régularisation actif.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés	17,9	18,0
Régularisation des prestations à payer	790,2	797,8
Régularisation des prestations payées d'avance	85,7	79,4
Régularisation des indemnités dues	32,0	32,1
Comptes de régularisation actif	925,7	927,3

* La régularisation des prestations du trafic voyageurs à payer est désormais présentée comme un flux de valeur séparé dans les comptes de régularisation actif. Les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées en conséquence.

18 Immobilisations financières.

En millions de francs

	Autres participations	Participations dans les sociétés associées	Prêts aux sociétés associées	Actifs résultant d'institutions de prévoyance	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2024	34,6	248,0	1,0	1,4	204,5	489,5
Valeurs d'acquisition						
Situation au 1.1.2024	50,5	248,0	1,0	1,4	204,5	505,4
Fluctuations de valeur	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	1,3
Entrées	4,3	1,9	0,0	0,4	40,8	47,4
Sorties	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-1,4	-1,8
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,8	-33,8
Situation au 31.12.2024	54,7	251,2	0,8	1,5	210,1	518,4
Corrections de valeur cumulées						
Situation au 1.1.2024	-15,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,9
Situation au 31.12.2024	-15,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,9
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	38,9	251,2	0,8	1,5	210,1	502,6
Valeurs d'acquisition						
Situation au 1.1.2025	54,7	251,2	0,8	1,5	210,1	518,4
Fluctuations de valeur	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	2,5
Entrées	0,0	0,7	0,0	0,4	0,0	1,1
Sorties	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-13,1	-13,4
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-39,9	-39,9
Situation au 31.12.2025	54,7	254,5	0,7	1,7	157,1	468,6
Corrections de valeur cumulées						
Situation au 1.1.2025	-15,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,9
Situation au 31.12.2025	-15,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,9
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	38,9	254,5	0,7	1,7	157,1	452,8

Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées dans les sorties pour un montant de 0,2 million de francs (2024: 0,2 million).
Au jour d'établissement du bilan, les autres immobilisations financières incluent 29,1 millions de francs (40,8 million de francs en 2024) de dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt.
Le transfert de 39,9 millions de francs vers les autres immobilisations financières constitue une reclassification dans l'actif circulant à court terme.

19 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction.

En millions de francs	Véhicules (y c. contrats de leasing)	Ouvrages d'art et voie ferrée	Installations de courant de traction et de sécurité	Autres immobilisations corporelles	Terrains et bâtiments	Immobilisations en cours de construction et acomptes	Total Immobilisations corporelles
Valeurs comptables nettes au 1.1.2024	8 242,0	18 395,9	6 536,2	3 989,8	7 122,9	7 280,5	51 567,1
Valeurs d'acquisition							
Situation au 1.1.2024	20 378,0	27 480,1	13 982,7	8 783,0	10 423,0	7 289,0	88 335,8
Investissements	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	3 560,8	3 561,2
Sorties	-206,6	-184,5	-138,8	-147,9	-15,8	3,2	-690,4
Reclassifications	587,4	1 071,2	556,8	687,2	323,1	-3 182,0	43,6
Situation au 31.12.2024	20 758,9	28 366,7	14 400,7	9 322,6	10 730,3	7 671,0	91 250,2
Corrections de valeur cumulées							
Situation au 1.1.2024	-12 136,1	-9 084,2	-7 446,6	-4 793,2	-3 300,1	-8,5	-36 768,7
Amortissements planifiés	-643,0	-534,4	-411,4	-446,1	-194,5	0,0	-2 229,4
Dépréciations d'actifs	-5,2	-0,2	0,0	-13,8	0,0	0,0	-19,2
Sorties	203,9	129,0	117,4	139,7	12,4	0,0	602,4
Reclassifications	-0,6	3,3	-3,5	-16,9	15,9	1,8	0,0
Situation au 31.12.2024	-12 581,0	-9 486,5	-7 744,0	-5 130,3	-3 466,3	-6,7	-38 414,8
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	8 177,9	18 880,3	6 656,6	4 192,3	7 264,0	7 664,3	52 835,4
dont contrats de leasing	44,5						44,5
dont objets de rendement					2 761,4		2 761,4
dont terrains non bâtis					37,5		37,5
Valeurs d'acquisition							
Situation au 1.1.2025	20 758,9	28 366,7	14 400,7	9 322,6	10 730,3	7 671,0	91 250,2
Investissements	0,1	0,0	0,0	27,8	0,0	4 060,2	4 088,1
Sorties	-206,3	-157,9	-253,1	-227,1	-47,6	0,0	-892,0
Reclassifications	975,4	930,6	478,8	515,8	460,5	-3 323,1	38,1
Situation au 31.12.2025	21 528,1	29 139,4	14 626,4	9 639,1	11 143,2	8 408,1	94 484,3
Corrections de valeur cumulées							
Situation au 1.1.2025	-12 581,0	-9 486,5	-7 744,0	-5 130,3	-3 466,3	-6,7	-38 414,8
Amortissements planifiés	-662,1	-541,0	-412,1	-429,6	-194,3	0,0	-2 239,2
Dépréciations d'actifs	-48,7	0,0	-0,6	-0,3	-0,4	0,0	-50,1
Sorties	189,6	104,6	158,1	190,6	26,7	0,0	669,6
Reclassifications	0,0	-0,4	8,1	-15,0	-10,4	0,9	-16,8
Situation au 31.12.2025	-13 102,3	-9 923,3	-7 990,6	-5 384,7	-3 644,7	-5,8	-40 051,3
Valeurs comptables nettes 31.12.2025	8 425,8	19 216,1	6 635,9	4 254,4	7 498,5	8 402,3	54 433,0
dont contrats de leasing	37,2						37,2
dont objets de rendement					2 954,9		2 954,9
dont terrains non bâtis					37,0		37,0

Les acomptes s'élèvent à 570,4 millions de francs (2024: 678,6 millions).

Les investissements ont diminué de 65,0 millions de francs (2024: 123,2 millions) en raison des contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics au titre, par exemple, de la lutte contre le bruit ou du financement d'un niveau d'équipement plus élevé dans certaines gares.

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts d'emprunts ont été activés à hauteur de 14,6 millions de francs (2024: 19,8 millions).

Les dépréciations d'actifs sont en particulier des amortissements spéciaux de matériel roulant liés à la réorientation de CFF Cargo SA. Les autres dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 164,2 millions de francs (2024: 88 millions). Ils sont comptabilisés dans les sorties.

Dans le cadre de l'échange des gares communes de Thoune et Brigue avec BLS SA, des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 27,6 millions de francs dans les investissements et un montant de 55,4 millions de francs dans les sorties (2024: aucune). Des prêts non remboursables des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire ont été transférés dans une même mesure à BLS SA.

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû au renouvellement et à l'extension des infrastructures, comme l'aménagement de Bern West, ainsi que le doublement de la voie le long du lac de Bienne et dans le Lauffonnais. De plus, l'agrandissement du parc de véhicules en trafic grandes lignes et la construction d'objets de placement dans les régions de Bâle et Vaud expliquent également cette hausse. Les entrées englobent en outre des investissements dans la gare de Lausanne et dans les nouveaux ateliers d'Arbedo-Castione.

20 Immobilisations incorporelles.

En millions de francs

	Goodwill	Droits	Logiciels adaptées*	Immobilisations incorporelles en cours de construction et provisions adaptées*	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2024	1,3	160,8	513,9	513,3	1 189,3
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1.1.2024	13,1	365,4	1 999,6	521,5	2 899,6
Investissements	0,0	0,0	1,9	283,5	285,4
Sorties	0,0	-0,3	-247,5	-0,6	-248,4
Reclassifications	0,0	2,8	197,6	-244,0	-43,6
Situation au 31.12.2024	13,1	367,9	1 951,7	560,3	2 893,0
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1.1.2024	-11,8	-204,6	-1 485,7	-8,2	-1 710,3
Amortissements planifiés	-0,7	-6,2	-209,7	0,0	-216,6
Dépréciations d'actifs	0,0	0,1	244,6	0,3	245,1
Sorties	0,0	0,0	-6,7	6,7	0,0
Situation au 31.12.2024	-12,5	-210,6	-1 457,6	-1,1	-1 681,8
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	0,7	157,2	494,1	559,2	1 211,2
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1.1.2025	13,1	367,9	1 951,7	560,3	2 893,0
Investissements	0,0	0,0	0,8	277,7	278,5
Sorties	0,0	-3,8	-67,0	0,0	-70,8
Reclassifications	0,0	1,3	244,6	-284,0	-38,1
Situation au 31.12.2025	13,1	365,4	2 130,1	554,1	3 062,7
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1.1.2025	-12,5	-210,6	-1 457,6	-1,1	-1 681,8
Amortissements planifiés	-0,7	-5,5	-229,8	0,0	-236,0
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-0,5	0,0	-0,5
Sorties	0,0	3,8	63,3	0,0	67,0
Reclassifications	0,0	0,0	15,7	1,1	16,8
Situation au 31.12.2025	-13,1	-212,3	-1 608,9	0,0	-1 834,3
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	0,0	153,0	521,2	554,1	1 228,3

* Les valeurs comptables nettes des logiciels au 1^{er} janvier 2024 ont été ajustées à hauteur de 47,0 millions de francs (cf. remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» dans les principes de consolidation).

Les acomptes s'élèvent à 149,9 millions de francs (2024: 144,1 millions).
Les dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.
Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 3,7 millions de francs (2024: 3,0 millions). Ils sont comptabilisés dans les sorties.

21 Dettes financières.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires	1 453,0	741,1
Dettes financières envers les sociétés associées	0,9	1,4
Prêts de la Confédération (commerciaux)	285,0	905,0
Prêts d'institutions de prévoyance	103,6	99,6
Total Dettes financières à court terme	1 842,5	1 747,1
Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	2 144,6	2 438,9
Dettes résultant de contrats de leasing	16,8	22,5
Caisse du personnel	648,4	662,3
Prêts de tiers	100,0	100,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 180,0	6 680,0
Prêts d'institutions de prévoyance	525,6	629,2
Total Dettes financières à long terme	9 615,4	10 532,9
Dettes financières	11 457,9	12 280,0

En raison de l'échéance, un montant de 454,0 millions de francs, initialement comptabilisé dans les dettes financières à long terme, a été reclassé dans les dettes financières à court terme (2024: 563,4 millions de francs). Les conditions des prêts commerciaux de la Confédération sont conformes aux directives de l'Administration fédérale des finances.

Endettement net porteur d'intérêts.

En millions de francs	Remarque	31.12.2025	31.12.2024
Dettes financières à court terme	21	1 842,5	1 747,1
Dettes financières à long terme	21	9 615,4	10 532,9
Total Engagements financiers		11 457,9	12 280,0
./. Liquidités	13	-129,6	-167,0
./. Garanties en numéraire sur dérivés de taux d'intérêt (actifs)	18	-29,1	-40,8
Endettement net porteur d'intérêts		11 299,2	12 072,2

L'endettement net porteur d'intérêts a augmenté de 773,0 millions de francs au cours de l'exercice 2025.

22 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Prêts à court terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	0,3	0,3
Prêts des cantons (sans intérêts)	0,2	0,3
Total Prêts à court terme	0,5	0,6
Prêts à long terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	26 073,5	25 147,8
Prêts des cantons (sans intérêts)	2 184,0	2 147,2
Total Prêts à long terme	28 257,5	27 295,0
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	28 257,9	27 295,5

L'augmentation des prêts sans intérêts est imputable à l'avancement de divers chantiers dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) et du Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB).

Détails des prêts envers la Confédération.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention sur les prestations)	4 629,5	4 477,4
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention de mise en œuvre)	20 359,2	19 586,5
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	923,7	922,5
Prêts issus d'autres conventions	161,4	161,7
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 465,0	7 585,0
Prêts envers la Confédération	32 538,8	32 733,1

* Les valeurs 2024 des prêts du fonds d'infrastructure ferroviaire issus de la convention sur les prestations ont été adaptées de 22,2 millions de francs (cf. remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» dans les principes de consolidation).

Hormis le prêt commercial, tous les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

23 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	697,4	504,6
envers l'actionnaire (Confédération)	36,4	39,4
envers les sociétés associées	6,0	0,5
Dettes résultant de livraisons et de prestations	739,8	544,6

24 Autres dettes.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Autres dettes à court terme		
Dettes envers les institutions publiques	113,4	100,9
Autres dettes	160,3	148,2
Total Autres dettes à court terme	273,7	249,1
Autres dettes à long terme		
Régularisation des recettes	18,2	22,7
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaboratrices et collaborateurs	288,0	633,0
Total Autres dettes à long terme	306,2	655,7
Autres dettes	579,9	904,8

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaboratrices et collaborateurs englobent les dettes des CFF pour les prestations des collaboratrices et collaborateurs à long terme pour un montant de plus de 198,0 millions de francs (2024: 183,0 millions).
La réduction des dettes envers les institutions de prévoyance est expliquée dans la remarque «Données sur les institutions de prévoyance».

Données sur les institutions de prévoyance.

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat RCE dans charges de personnel	Résultat RCE dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	2025	31.12.2024	2025	2024
Institutions de prévoyance	1,7	0,0	1,7	0,4	1,5	-0,2	-0,2
Total	1,7	0,0	1,7	0,4	1,5	-0,2	-0,2
Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture	Part économique de l'entreprise	Part économique de l'entreprise	Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	Charges de prévoyance dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024			2025	2024
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0,0	-90,0	-450,0	360,0	-411,3	-51,3	-397,8
Total	0,0	-90,0	-450,0	360,0	-411,3	-51,3	-397,8

Suite à la création de CFF SA et à la sortie de la Caisse de pensions CFF (CP CFF) de la caisse de pensions de la Confédération, la CP CFF a présenté un besoin d'assainissement. C'est pourquoi une dette envers les institutions de prévoyance a été constituée sur plusieurs années dans les comptes annuels consolidés des CFF. Les CFF ont ensuite effectué trois paiements au titre de l'assainissement et de la stabilisation. Depuis son assainissement en 2007 et 2010, il subsiste une dette de prêt de 629,2 millions de francs (2024: 728,7 millions de francs) vis-à-vis de la Caisse de pensions CFF.
Les efforts entrepris par la CP CFF afin de garantir durablement le niveau des rentes actuelles et futures, tels que la baisse du taux d'intérêt technique, l'introduction d'une table de génération, puis la réduction échelonnée du taux de conversion, ont conduit à une amélioration durable de sa situation financière. La probabilité de financer un assainissement de la Caisse de pensions dans un avenir proche a sensiblement reculé. Les dettes envers les institutions de prévoyance ont été réduites en conséquence au cours de l'exercice.
Le taux de couverture de la Caisse de pensions CFF a augmenté, passant à 111,6% au 31 décembre 2025 (2024: 110,8%).

25 Comptes de régularisation passif.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Régularisation des titres de transport	769,7	747,6
Régularisation des charges financières	38,1	47,6
Régularisation des charges fiscales courantes	3,2	3,8
Autres régularisations	1 510,4	1 401,3
Comptes de régularisation passif	2 321,5	2 200,3

* La régularisation des prestations du trafic voyageurs à payer est désormais présentée comme un flux de valeur séparé dans les actifs de régularisation. Les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées en conséquence.

S'agissant des titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation ainsi que sur les cartes multi-courses.

Les autres comptes de régularisation comprennent des passifs sur les recettes réalisées dans les points de vente CFF et créditées à d'autres entreprises de transport concessionnaires, ainsi que des factures de fournisseurs n'ayant pas encore été reçues.

26 Provisions.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Provisions à court terme	336,9	320,5
Provisions à long terme	453,3	437,4
Provisions	790,2	757,8

Tableau de variation des provisions.

En millions de francs	Engagements de prévoyance	Sites contaminés	Secteur de l'énergie	Vacances/avoirs en temps	Restructurations	Impôts différés	Autres	Total
Valeur comptable au 1.1.2024	0,4	31,7	307,3	219,6	26,3	13,6	297,9	896,8
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Constitution	0,0	0,0	0,0	21,7	0,9	0,1	82,0	104,7
Utilisation	0,0	-1,6	-27,1	-20,8	-0,5	-1,9	-147,8	-199,6
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-44,0	-44,1
Valeur comptable au 31.12.2024	0,4	30,1	280,2	220,5	26,7	11,8	188,2	757,8
dont provisions à court terme	0,0	4,1	25,1	130,9	4,1	0,0	156,3	320,5
dont provisions à long terme	0,4	26,0	255,1	89,6	22,6	11,8	31,9	437,4
Valeur comptable au 1.1.2025	0,4	30,1	280,2	220,5	26,7	11,8	188,2	757,8
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Constitution	0,0	0,0	30,2	25,1	6,0	0,8	136,2	198,2
Utilisation	0,0	-2,4	-25,1	-15,8	-3,4	0,0	-58,8	-105,5
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,4	0,0	-57,8	-60,3
Valeur comptable au 31.12.2025	0,3	27,7	285,3	229,8	26,8	12,5	207,7	790,2
dont provisions à court terme	0,0	7,0	26,4	132,6	9,4	0,0	161,5	336,9
dont provisions à long terme	0,3	20,7	258,9	97,2	17,5	12,5	46,1	453,3

Une provision de 110,0 millions de francs a été constituée pour l'assainissement des sites contaminés à l'issue de la transformation des CFF en une société anonyme en 1999. Au cours de l'exercice sous revue, un montant de 2,4 million de francs (2024: 1,6 million) a été prélevé sur la provision pour les travaux de dépollution.

Pour l'assainissement du secteur de l'énergie, une provision de 1,2 milliard de francs avait été définie en avril 2001. La provision a été utilisée depuis pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales électriques et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. La provision résiduelle de 285,3 millions de francs est utilisée pour des contrats énergétiques déficitaires à long terme. La provision a été revue à la hausse à hauteur de 30,2 millions de francs suite à l'évaluation annuelle des contrats actuels.

La variation de la provision vacances/avoirs en temps de 9,3 millions de francs résulte de nouvelles épargnes temps comptabilisées par le personnel dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa» à hauteur de 7,6 millions de francs ainsi que des avoirs en vacances et en temps supplémentaire non utilisés pour un montant de 1,7 million de francs.

Les autres provisions contiennent des provisions pour risques de procès et risques commerciaux ainsi que des provisions d'assurance pour sinistres. Un total de 43,4 millions de francs a été utilisé pour le règlement de sinistres (contre 120,6 millions de francs en 2024, notamment pour l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard). Des provisions à hauteur de 93,9 millions de francs ont été constituées pour la réévaluation de sinistres, et un montant de 52,7 millions de francs a pu être dissous. En outre, d'autres provisions ont été constituées en raison de contrats déficitaires.

27 Variation de l'actif circulant net.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024 adaptées*
Diminution/Augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	-6,9	40,5
Augmentation des stocks et travaux en cours	-26,1	-44,4
Diminution/Augmentation des autres créances	16,8	-82,6
Diminution/Augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	195,3	-168,3
Augmentation des autres dettes à court terme	146,1	152,6
Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités	325,3	-102,2

* La régularisation des produits du trafic voyageurs à payer est désormais présentée comme un flux de valeur séparé dans les actifs de régularisation. Les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées en conséquence.

Autres données.

Transactions avec des parties liées.

Transactions avec des sociétés associées.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'exploitation	214,8	207,4
Charges d'exploitation	-74,8	-72,4
Transactions avec des sociétés associées	140,0	135,0

Les créances et les dettes envers les sociétés associées sont présentées séparément aux remarques 14 «Créances résultant de livraisons et de prestations» et 23 «Dettes résultant de livraisons et de prestations».

Transactions avec les institutions de prévoyance.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Prêts à court terme	103,6	101,0
Prêts à long terme	525,6	629,2
Dettes envers les institutions de prévoyance	629,2	730,1

Les dettes envers les institutions de prévoyance sont liées à la souscription d'un prêt en vue d'honorer les engagements au titre des mesures d'assainissement décidées en 2007 et 2010. Toutes les créances résultant de contrats de location actuels ou futurs concernant des grandes gares CFF dûment choisies ont été cédées, avec tous les droits de préférence et autres droits accessoires qui s'y rapportent, à la Caisse de pensions CFF afin de garantir ces prêts. Un amortissement de 99,6 millions de francs a été effectué au cours de l'exercice sous revue (2024: 95,8 millions). Les charges d'intérêts pour les prêts se sont élevées à 29,1 millions de francs (2024: 33,0 millions).

Transactions avec l'actionnaire.

La Confédération détient la totalité des actions des Chemins de fer fédéraux suisses CFF. Pendant l'année sous revue, un apport supplémentaire de capital à hauteur de 850 millions de francs a été réalisé dans le capital propre sous la forme d'un transfert de prêt.

Aperçu des subventions des pouvoirs publics.

Durant l'exercice sous revue, la Confédération a versé aux CFF des subventions à hauteur de 3679,5 millions de francs (2024: 3359,5 millions) pour les prestations commandées en trafic régional voyageurs, pour les prestations fournies en trafic marchandises en vue de la réalisation de l'objectif du transfert de la route au rail, ainsi que pour les investissements effectués au titre du réseau ferroviaire, y compris l'entretien et l'exploitation. Ce montant est ventilé comme suit:

En millions de francs	2025	2024
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	307,5	320,5
Indemnités compensatoires liées au trafic grandes lignes	1,2	0,0
Convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Amortissements	1 553,1	1 506,1
Convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Parts non activables	352,8	365,6
Convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Contribution à l'exploitation	401,0	325,9
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial	125,5	140,5
Indemnités compensatoires pour le trafic transalpin	2,2	1,9
Total Subventions de la Confédération influant sur le résultat	2 743,2	2 660,5
Augmentation des prêts pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	925,7	670,2
Contribution à fonds perdu pour les investissements	10,6	28,8
Total Subventions de la Confédération	3 679,5	3 359,5

En outre, les cantons et d'autres collectivités ont versé aux CFF les subventions suivantes:

Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	340,8	356,1
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial	4,0	5,7
Total Subventions des cantons influant sur le résultat	344,8	361,8
Augmentation des prêts pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	36,7	29,5
Contribution à fonds perdu pour les investissements	30,0	69,9
Total Subventions des cantons	411,4	461,3
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	34,1	33,8
Total Subventions d'autres collectivités influant sur le résultat	34,1	33,8
Contribution à fonds perdu pour les investissements	24,4	24,5
Total Subventions d'autres collectivités	58,4	58,3
Total Subventions des pouvoirs publics	4 149,4	3 879,1

Engagements conditionnels et actifs mis en gage.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Cautionnements, obligations de garantie	27,3	22,2
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	1 930,5	2 598,8
Autres engagements à caractère conditionnel	494,8	431,1
Engagements conditionnels et actifs mis en gage	2 452,5	3 052,1

Les autres engagements à caractère conditionnel regroupent les clauses de responsabilité statutaires, les engagements résultant du capital social des participations non libéré et les risques de procès.

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

Les CFF détiennent des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Engagements conditionnels en lien avec des sites contaminés.

En tant que grands propriétaires fonciers, les CFF sont concernés par différents sites contaminés. La provision pour les sites contaminés ne couvre pas tous les risques. Il existe désormais des prescriptions relatives à la gestion des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Il s'agit de produits chimiques synthétiques difficilement dégradables dans l'environnement et qui représentent un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il n'est actuellement pas possible d'estimer les engagements qui en résulteront.

Instruments financiers.

Le portefeuille général de dettes couvre partiellement le risque de taux d'intérêt. Les flux de trésorerie nets prévus sont couverts contre les risques de change. Au jour d'établissement du bilan, les risques de change ainsi que les risques liés aux intérêts ou aux fluctuations du prix de l'énergie étaient couverts par les produits dérivés suivants:

Instrument	Motif	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative
En millions de francs		31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024
Monnaies	Couverture	708,6	1,2	0,8	565,3	3,9	0,2
Intérêts	Couverture	475,2	0,0	32,7	732,1	0,1	64,7
Prix de l'énergie	Couverture	375,6	16,3	22,4	650,7	36,7	49,7
Instruments financiers		1 559,4	17,5	55,9	1 948,1	40,7	114,6

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Engagements d'investissement	10 467,1	9 511,4
Obligations dans le secteur de l'énergie	1 617,8	1 610,7
Autres conventions à long terme	2 462,8	2 503,3
Autres engagements ne devant pas être portés au bilan	14 547,7	13 625,4

Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Payables dans un délai de 12 mois	15,0	13,7
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	73,1	79,5
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	127,9	148,6
Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan	216,0	241,8

Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques.

Management du risque.

Dans l'ensemble du groupe, les CFF appliquent un système de management du risque basé sur la norme ISO 31000:2018 et en adéquation avec la stratégie et la planification financière. Le processus de management du risque permet d'identifier et d'évaluer les risques majeurs aux différents échelons avant de les traiter à l'aide de mesures appropriées. Les propriétaires des risques répondent des risques dans leur domaine de compétences. Le management du risque est une tâche de direction et fait partie intégrante des activités, des processus et des prises de décision.

Corporate Risk Management.

Chaque année, la Direction du groupe soumet une évaluation des risques au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques d'entreprise, incluant une mise à jour des risques et un contrôle des mesures prises. Le rapport sur les risques d'entreprise reprend notamment les risques majeurs actuels pour les CFF. Les risques sont identifiés de manière systématique avant d'être évalués à différents échelons jusqu'au Conseil d'administration. Le comité Risque et compliance et le Conseil d'administration ont étudié le portefeuille des risques CFF. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les risques d'entreprise le 26 juin 2025.

Management du risque et système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne mis en œuvre garantit que les propriétaires des risques soumettent une fois par an l'ensemble des processus financiers à une évaluation des risques.

Management des risques financiers.

Dans le cadre de leur activité commerciale, les CFF sont exposés à des risques financiers, tels que des risques de marché (risques de fluctuation des taux d'intérêt, risques de change et risques de variation des prix de l'énergie), des risques de trésorerie et des risques de contrepartie. La responsabilité de la gestion de ces risques est centralisée dans les limites de risque fixées.

Risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt influent directement sur les charges de financement des CFF. Ce risque est géré en lissant les profils d'échéances et en établissant un équilibre entre les tranches de financement à long terme et à taux fixe et les financements à taux variable combinés avec d'autres instruments de couverture («swaps»). Le risque de taux d'intérêt est restreint en établissant un seuil et des marges de fluctuation stratégiques. Les CFF s'appuient sur des indicateurs quantitatifs afin de garantir une structure de financement équilibrée et appropriée.

Risques de change.

Les risques de change nets résultant des transactions du groupe sont couverts au niveau du groupe. Le risque de change est limité en définissant un seuil dans l'horizon de planification. Des projets pluriannuels de grande envergure sont couverts individuellement.

Risques de variation des prix de l'énergie.

Les ventes d'excédents énergétiques, de même que les achats opérés pour faire face aux pics de consommation d'électricité, exposent les CFF à des variations de cours sur les marchés de l'énergie, même s'ils continuent dans une large mesure à disposer d'une autonomie énergétique. Ce risque est limité par des opérations à terme.

Risques de trésorerie.

Dans le cadre de l'identification des risques de trésorerie, les CFF réalisent une planification des liquidités et des devises une fois par mois. La trésorerie est gérée par le biais de financements à court terme ainsi que de pools centraux en francs suisses et en euros. Pour garantir la trésorerie, les CFF ont constitué une réserve de liquidités opérationnelle et convenu d'une ligne de crédit. Afin de financer à long terme leurs investissements commerciaux, les CFF ont essentiellement recours à l'Administration fédérale des finances et à EUROFIMA. Le volume des financements de la Confédération est réglé dans une convention avec l'Administration fédérale des finances sur l'octroi de prêts et la collaboration dans le domaine de la trésorerie.

Risques de contrepartie.

Le risque de contrepartie correspond aux pertes pouvant être subies si des contreparties ne parviennent plus à honorer leurs engagements. Pour limiter les risques de telles défaillances, les placements et les opérations de couverture sont uniquement réalisés avec des établissements financiers disposant au moins de la note BBB (Investment Grade) auprès d'une agence de notation reconnue (ou d'une notation similaire). Des directives supplémentaires, notamment la prise en compte des primes d'assurances contre le risque de défaut de crédit (primes CDS), aidant à déterminer la notation interne des contreparties et les limites par contrepartie, permettent de réduire les risques.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 26 février 2026, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes consolidés.

Paiements compensatoires d'Immobilier à Infrastructure.

Dans le cadre de la stratégie du propriétaire 2024-2027, les CFF ont convenu avec la Confédération du versement d'une indemnité compensatoire par Immobilier à Infrastructure. En vertu de la convention sur les prestations passée entre les deux parties, les versements annuels ont été fixés à 150,0 millions de francs. Cette indemnité comprend une indemnité compensatoire versée directement à Infrastructure (112,2 millions de francs) et des produits d'intérêts accordés aux unités centrales (37,8 millions de francs), puis reversés à Infrastructure sous forme d'indemnités compensatoires.

Paiements compensatoires d'Immobilier au titre de l'assainissement et de la stabilisation de la Caisse de pensions CFF.

Conformément au message du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, la contribution de 1493,0 millions de francs versée en 2007 par les CFF doit être financée par Immobilier. Immobilier a versé une indemnité compensatoire d'un montant de 77,5 millions de francs (2024: 77,5 millions) aux unités centrales pour le paiement des amortissements et des intérêts.

Informations sur les segments.

Les informations sur les segments sont ventilées sur les segments suivants: Marché Voyageurs (Trafic régional et Grandes lignes), Production Voyageurs, Immobilier, Trafic marchandises et Infrastructure (Réseau et Énergie). Les autres segments sont Distribution et services (rattaché à Marché Voyageurs) et les unités centrales. Ils sont présentés de manière regroupée dans les éliminations du groupe. L'activité commerciale étant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations à la page 72 sont intégrées dans les segments. Le poste «Autres résultats» comprend le résultat financier, le résultat issu de la vente de biens immobiliers, ainsi que les impôts sur les bénéfices et les parts des minoritaires.

Information sur les segments: groupe CFF.

Données sur le compte de résultat.

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Réseau	Infrastructure	Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional							
1.1.-31.12.2025									
Produits d'exploitation	3 117,5	2 013,8	3 762,6	1 118,5	841,0	4 810,0	839,3	-4 820,3	11 682,4
dont									
Produits du trafic	2 962,2	1 186,2	0,0	0,0	736,0	1 332,8	0,0	-1 260,3	4 956,8
Prestations des pouvoirs publics	1,2	724,1	0,0	0,0	2,4	2 322,0	72,4	0,0	3 122,1
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,3	1,2	908,7	0,6	1,7	0,0	-171,5	743,0
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	731,9	-330,0	403,0
Charges d'exploitation	-3 022,7	-2 043,0	-3 767,4	-784,7	-960,4	-4 933,1	-778,2	5 220,5	-11 069,0
dont									
Charges de personnel	-50,5	-155,6	-1 619,8	-164,0	-397,8	-1 488,3	-63,1	-527,9	-4 466,9
Amortissements	-299,7	-325,7	-70,1	-246,2	-67,2	-1 523,0	-69,9	-91,9	-2 693,7
Résultat d'exploitation/EBIT	94,8	-29,2	-4,8	333,8	-119,4	-123,0	61,1	400,2	613,4
Autres résultats	-13,6	-17,0	0,8	-85,1	-6,5	-2,1	0,0	5,8	-117,8
Palements compensatoires	0,0	0,0	0,0	-209,6 ¹	0,0	150,0	0,0	59,6	0,0
Résultat du segment/du groupe	81,2	-46,2	-4,0	39,1	-126,0	24,8	61,1	465,5	495,6

¹ Palements compensatoires (infrastructure, prêt CP, financement des unités centrales) hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (37,8 millions de francs), s'élèvent à 247,4 millions.

1.1.-31.12.2024									
modifiées*									
Produits d'exploitation	3 017,8	2 004,1	3 364,7	1 082,8	855,0	4 618,9	795,5	-4 351,0	11 387,8
dont									
Produits du trafic	2 852,3	1 144,3	0,0	0,0	746,2	1 265,9	0,0	-1 193,7	4 815,0
Prestations des pouvoirs publics	0,0	748,8	0,0	0,0	1,9	2 238,4	67,1	0,0	3 056,2
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,1	1,4	875,2	0,5	3,1	0,0	-164,2	718,2
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	692,7	-302,8	391,2
Charges d'exploitation	-2 877,4	-1 993,4	-3 361,0	-758,0	-920,1	-4 767,0	-679,5	4 362,0	-10 994,4
dont									
Charges de personnel	-52,5	-148,4	-1 604,5	-163,5	-409,1	-1 505,1	-61,8	-879,3	-4 824,1
Amortissements	-277,0	-318,1	-67,4	-242,2	-21,6	-1 467,1	-66,3	-96,5	-2 556,1
Résultat d'exploitation/EBIT	140,4	10,7	3,7	324,9	-65,1	-148,1	116,0	11,0	393,4
Autres résultats	7,5	-27,7	0,7	-119,9	-10,5	0,4	-0,8	32,0	-118,4
Palements compensatoires	0,0	0,0	0,0	-168,2 ¹	0,0	150,0	0,0	18,2	0,0
Résultat du segment/du groupe	147,9	-17,0	4,4	36,7	-75,7	2,3	115,2	61,2	275,0

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

¹ Palements compensatoires (infrastructure, prêt CP, financement des unités centrales) hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (59,3 millions de francs), s'élèvent à 227,5 millions de francs.

Données du tableau de flux de trésorerie.

	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises		Infrastructure	Autres segments/ Éliminations	Total CFF
En millions de francs	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1.-31.12.2025									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	483,9	261,3	162,6	379,3	-34,1	109,9	100,2	245,3	1 708,5
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement, avant subventions publiques	-712,7	-222,6	-145,8	-589,1	-11,0	-2 391,3	-150,8	-104,9	-4 328,3
Subventions des pouvoirs publics pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	102,4	0,0	0,0	-0,1	2 378,8	61,9	0,0	2 543,0
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-228,8	141,1	16,8	-209,8	-45,1	97,3	11,3	140,4	-76,8
1.1.-31.12.2024									
adaptées*									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	368,8	265,2	38,3	256,2	-44,1	-101,2	100,8	219,4	1 103,4
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement, avant subventions publiques	-937,5	-155,4	-114,6	-455,6	-48,8	-2 148,0	-156,3	-102,2	-4 118,4
Subventions des pouvoirs publics pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	20,3	0,0	0,0	-0,1	2 134,0	51,6	0,0	2 205,7
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-568,7	130,1	-76,3	-199,4	-93,0	-115,3	-3,9	117,2	-809,3

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Données sur le bilan.

	Grandes lignes	Marché Voyageurs Trafic régional	Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Réseau	Infrastructure Énergie	Autres segments/ Éliminations	Total CFF
En millions de francs									
31.12.2025									
Actif	5 447,8	4 065,3	1 203,1	7 871,3	473,3	35 856,9	2 395,5	877,7	58 190,9
Actif circulant	143,8	278,5	508,1	57,4	230,9	416,0	92,4	349,7	2 076,8
Actif immobilisé	5 304,0	3 786,8	694,9	7 813,9	242,4	35 440,9	2 303,1	528,0	56 114,1
Passif	5 447,8	4 065,3	1 203,1	7 871,3	473,3	35 856,9	2 395,5	877,7	58 190,9
Capitaux étrangers	1 972,6	3 163,8	753,1	6 875,6	675,9	28 437,6	1 614,0	654,8	44 147,3
dont									
Dettes financières	1 154,2	2 244,4	420,5	6 615,6	500,0	603,0	655,8	-735,5	11 457,9
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	614,3	0,0	0,0	0,3	27 088,6	554,7	0,0	28 257,9
Fonds propres	3 475,2	901,5	450,0	995,7	-202,5	7 419,3	781,5	222,9	14 043,6
31.12.2024 adaptées*									
Actif	5 096,4	4 181,6	1 202,0	7 524,5	567,5	34 969,6	2 329,9	821,6	56 683,1
Actif circulant	206,4	243,8	582,9	56,5	247,5	413,2	106,8	276,7	2 133,8
Actif immobilisé	4 890,0	3 937,8	619,1	7 468,0	320,0	34 546,4	2 223,1	544,8	54 549,2
Passif	5 096,4	4 181,6	1 202,0	7 524,5	567,5	34 959,6	2 329,9	821,6	56 683,1
Capitaux étrangers	1 702,4	3 230,0	748,0	6 567,9	643,0	27 567,3	1 609,9	1 914,5	43 983,0
dont									
Dettes financières	926,1	2 341,0	437,4	6 405,7	465,4	724,7	666,5	313,2	12 280,0
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	583,8	0,0	0,0	0,4	26 180,8	530,5	0,0	27 295,5
Fonds propres	3 394,0	951,6	454,1	956,6	-75,5	7 392,3	720,0	-1 093,0	12 700,0

* Pour des informations complémentaires sur les valeurs adaptées, cf. la remarque «Modifications des principes applicables à la présentation des comptes» figurant dans les principes de consolidation.

Liste des participations du groupe CFF.

Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale		Capital social en millions	Participation CFF en millions	Participation CFF en % 31.12.2025	Participation CFF en % 31.12.2024	Sai	Seg
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne	CHF	9000,00	9000,00	100,00	100,00	V	
Elvetino SA, Zurich	CHF	11,00	11,00	100,00	100,00	V	MP
SBB GmbH, Constance	EUR	1,50	1,50	100,00	100,00	V	MP
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF	75,00	67,50	90,00	90,00	V	MP
RailAway SA, Lucerne	CHF	0,10	0,09	86,00	86,00	V	MP
REGIONALPS SA, Martigny	CHF	6,65	4,66	70,00	70,00	V	MP
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF	120,00	79,20	66,00	66,00	V	MP
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF	0,30	0,18	60,00	60,00	V	MP
TILO SA, Bellinzone	CHF	2,00	1,00	50,00	50,00	Q	MP
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF	0,10	0,06	60,00	60,00	E	MP
EuroBasilea SA, Muttenz	CHF	0,10	0,06	60,00	60,00	E	MP
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR	0,03	0,01	50,00	50,00	E	MP
Lyria SAS, Paris	EUR	0,08	0,02	26,00	26,00	E	MP
Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF	5,25	1,26	24,01	24,01	E	MP
Sensetalbahn AG, Berne (fusionnée)	CHF	0,00	0,00	0,00	99,60	-	-
Transsicura AG, Berne	CHF	2,00	2,00	100,00	100,00	V	IM
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF	0,10	0,05	50,00	50,00	E	IM
Grosse Schanze AG, Berne	CHF	2,95	1,00	33,90	33,90	E	IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF	10,00	2,00	20,00	20,00	E	IM
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF	314,00	314,00	100,00	100,00	V	G
ChemOil Logistics SA, Bâle	CHF	1,00	1,00	100,00	100,00	V	G
SBB Intermodal AG, Olten	CHF	0,10	0,10	100,00	100,00	V	G
ChemOil Logistics GmbH, Weil am Rhein	EUR	0,03	0,03	100,00	100,00	V	G
SBB Cargo Internationale SA, Olten	CHF	25,00	18,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Italia S.r.l., Milan	EUR	13,00	9,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Deutschland GmbH, Duisburg	EUR	1,50	1,13	75,00	75,00	V	G
RT&S Lokführer-Akademie GmbH, Duisburg	EUR	0,50	0,38	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo France SAS, Huningue	EUR	0,20	0,15	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Nederland B.V., Rotterdam	EUR	0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
Gateway Basel Nord AG, Bâle	CHF	0,10	0,03	33,33	33,33	E	G
RAIpin SA en liquidation, Olten	CHF	4,53	1,50	33,11	33,11	E	G
Hupac SA, Chiasso	CHF	20,00	5,69	28,44	27,18	E	G
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO), Chavornay	CHF	1,04	0,28	27,04	27,04	E	G
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF	20,00	20,00	100,00	100,00	V	I
Ritom SA, Quinto	CHF	46,50	34,88	75,00	75,00	V	I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF	60,00	24,00	40,00	40,00	E	I
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF	350,00	126,00	36,00	36,00	E	I
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF	12,50	12,50	100,00	100,00	V	KB
login formation professionnelle SA, Olten	CHF	1,00	0,70	69,52	69,42	V	KB

Sai = Saisie V = Consolidation intégrale E = Prise en compte selon la méthode de mise en équivalence Q = Intégration proportionnelle
Seg = Segment MP = Marché Voyageurs IM = Immobilier G = Trafic marchandises I = Infrastructure KB = Unités centrales

Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.



Deloitte AG
Pfingstweidstrasse 11
8005 Zurich
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 60 00
Fax: +41 (0)58 279 66 00
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale de
CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés des Chemins de fer fédéraux suisses CFF et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 48-72).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice clos au
31 décembre 2025

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité, de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Sarah Sutter
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 février 2026

Compte de résultat de CFF SA.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2025	2024
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	4 167,2	4 020,0
Prestations des pouvoirs publics	2	2 933,4	2 832,4
Produits résultant de la location d'immeubles		749,4	725,1
Produits accessoires	3	1 505,4	1 512,6
Prestations propres		1 440,1	1 468,6
Total Produits d'exploitation		10 795,4	10 558,8
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables		-933,6	-901,2
Charges de personnel	4	-3 846,9	-4 204,6
Autres charges d'exploitation	5	-2 662,4	-2 457,8
Corrections de valeur sur participations et immobilisations financières		-121,7	-80,0
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 315,4	-2 239,6
Amortissements des immobilisations incorporelles		-264,8	-238,2
Total Charges d'exploitation		-10 144,7	-10 121,4
Résultat d'exploitation/EBIT		650,7	437,4
Produits financiers		23,1	29,9
Charges financières		-110,3	-134,8
Résultat ordinaire		563,5	332,5
Bénéfice résultant de la vente de biens immobiliers		2,8	5,6
Bénéfice avant impôts		566,3	338,0
Impôts sur les bénéfices		-23,2	-11,5
Bénéfice de l'exercice	6	543,0	326,5

Bilan de CFF SA.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2025	31.12.2024
Actif circulant			
Liquidités		124,5	158,1
Créances financières à court terme		0,0	265,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	240,0	231,6
Autres créances		105,7	158,8
Stocks et travaux en cours		522,4	497,2
Compte de régularisation actif		912,5	608,0
Total Actif circulant		1 905,2	1 919,1
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	8	1 091,2	838,0
Participations		548,2	552,7
Immobilisations corporelles		44 904,4	43 907,5
Immobilisations corporelles en cours de construction		7 783,1	7 209,3
Immobilisations incorporelles		1 197,3	1 215,4
Total Actif immobilisé		55 524,2	53 722,9
Total Actif		57 429,5	55 642,0

Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux étrangers			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	684,0	491,5
Dettes financières à court terme	10	2 387,9	2 261,9
Autres dettes à court terme	12	245,5	223,2
Comptes de régularisation passif		2 195,6	1 765,1
Provisions à court terme	13	319,4	332,2
Total Capitaux étrangers à court terme		5 832,4	5 073,8
Dettes financières à long terme	10	9 615,4	10 532,9
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	27 643,3	26 733,5
Autres dettes à long terme	12	306,1	655,5
Provisions à long terme	13	335,2	342,3
Total Capitaux étrangers à long terme		37 900,1	38 264,2
Total Capitaux étrangers		43 732,5	43 338,1
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves légales issues du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2 850,0	2 000,0
Réserves provenant de bénéfices, constituées en vertu de lois spéciales			
Réserves selon l'art. 67 LCdF Infrastructure Réseau		-32,9	-37,3
Réserves selon l'art. 67 LCdF Tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction		2,4	4,3
Réserves selon l'art. 36 LTV Trafic régional voyageurs		-48,4	-59,4
Réserves légales issues du bénéfice		28,9	13,1
Réserves facultatives issues du bénéfice		1 250,0	900,0
Bénéfice résultant du bilan			
Bénéfice reporté		103,9	156,7
Bénéfice de l'exercice	6	543,0	326,5
Total Fonds propres		13 696,9	12 303,9
Total Passif		57 429,5	55 642,0

Annexe aux comptes annuels de CFF SA.

Remarques concernant les comptes annuels.

Généralités.

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA), Berne, ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957-963b CO). Les comptes annuels présentent la situation économique de l'entreprise CFF SA de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte d'au moins 20% sont considérées comme des participations. La Confédération en tant qu'actionnaire de CFF SA et les organisations sur lesquelles elle exerce un contrôle sont les détenteurs de participations.

Engagements de prévoyance.

CFF SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2025, la Caisse de pensions CFF présente un taux de couverture de 111,6% (2024: 110,8%). Au cours de l'exercice sous revue, les engagements de prévoyance ont été revus à la baisse en raison du risque réduit d'assainissement futur et s'élèvent à présent à 90,0 millions de francs (2024: 450,0 millions de francs).

Contribution à la Communauté de transport zurichoise (ZVV).

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement à CFF SA d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2024: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par CFF SA, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

Provision pour les sites contaminés.

Une expertise externe a révélé la nécessité, pour CFF SA, de constituer une provision pour les sites contaminés de 393,0 millions de francs au 1^{er} janvier 1999. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de renoncer à une provision intégrale dans le bilan d'ouverture en 1999, et de prévoir plutôt une provision de 110,0 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2025 et les coûts ont grevé la provision à hauteur de 2,4 million de francs. Au jour d'établissement du bilan, la provision s'élève à 27,7 millions de francs.

Provision pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs.

Les pouvoirs publics versent des indemnités compensatoires au trafic régional voyageurs pour les coûts générés par l'offre qu'ils ont commandée, et non couverts par les voyageurs. Ces coûts englobent les coûts lissés liés à la maintenance des véhicules. En réalité, l'enregistrement des coûts effectifs ne coïncide pas avec le versement des indemnités, ce qui donne lieu à une différence. En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV), une provision est augmentée ou diminuée de cette différence.

Impôts sur les bénéfices.

CFF SA paie des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Pour l'activité de transport concessionnaire, elle est exonérée aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

Données détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2025	2024
Trafic voyageurs	3 917,9	3 773,2
Infrastructure (produit des sillons)	249,3	246,8
Produits du trafic	4 167,2	4 020,0

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2025	2024
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	243,0	247,2
Cantons	272,3	279,6
Autres collectivités	0,2	0,1
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	515,6	526,9
Indemnités compensatoires liées au trafic grandes lignes		
Confédération	1,2	0,0
Total Indemnités compensatoires liées au trafic grandes lignes	1,2	0,0
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure dans le cadre de la convention sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 550,9	1 479,7
Parts d'investissement non activables	347,7	364,2
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	389,2	315,4
Total Prestations de la Confédération résultant de la convention sur les prestations	2 287,8	2 159,3
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial		
Confédération	124,8	140,5
Cantons	4,0	5,7
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	128,8	146,2
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 416,6	2 305,5
Prestations des pouvoirs publics	2 933,4	2 832,4

3 Produits accessoires.

En millions de francs	2025	2024
Prestations d'exploitation ferroviaire	59,8	56,4
Prestations de service	256,7	238,8
Travaux de maintenance et d'entretien	103,8	122,2
Produits résultant de la location	106,4	97,6
Produits résultant des ventes d'énergie	410,2	395,1
Opérations de change	23,6	25,5
Commissions	48,4	40,8
Matériel et imprimés	65,7	72,4
Participations financières	297,9	357,9
Autres produits accessoires	133,0	105,8
Produits accessoires	1 505,4	1 512,6

4 Charges de personnel.

En millions de francs	2025	2024
Charges salariales	2 957,7	2 928,6
Location de personnel	478,3	510,2
Charges sociales	213,2	565,7
Autres charges de personnel	197,8	200,1
Charges de personnel	3 846,9	4 204,6

5 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2025	2024
Prestations d'exploitation ferroviaire	457,9	443,9
Location d'immobilisations corporelles	75,1	77,0
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	592,1	590,9
Charges de véhicules	152,9	116,1
Charges d'énergie	530,8	452,8
Charges d'administration	101,0	97,0
Charges d'informatique	258,1	223,7
Dépenses publicitaires	46,0	48,1
Concessions, droits et taxes	103,2	94,1
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur prestations des pouvoirs publics	108,4	99,4
Charges d'exploitation diverses	236,8	214,7
Autres charges d'exploitation	2 662,4	2 457,8

6 Bénéfice de l'exercice.

En millions de francs	2025	2024
Résultat des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
Réseau d'infrastructure selon l'art. 67 LCdF	24,8	2,3
Tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction selon l'art. 67 LCdF	0,9	-2,0
Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	-7,8	21,9
Résultat des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	525,1	304,3
Bénéfice de l'exercice	543,0	326,5

7 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	215,2	208,0
envers les détenteurs de participations	29,4	18,9
envers les participations	9,8	11,1
Corrections de valeur	-14,4	-6,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	240,0	231,6

8 Immobilisations financières.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Autres participations	49,4	49,4
Corrections de valeur sur autres participations	-10,9	-10,9
Prêts aux sociétés du groupe	1 200,0	796,1
Corrections de valeur sur les prêts envers des sociétés du groupe	-305,0	-185,0
Prêts aux sociétés associées	0,7	0,8
Autres immobilisations financières	157,0	187,6
Immobilisations financières	1 091,2	838,0

L'augmentation des corrections de valeur sur les prêts envers les sociétés du groupe de 120,0 millions de francs concerne le prêt de CFF Cargo SA.
CFF SA a signé une convention de postposition sur les prêts accordés à CFF Cargo SA à hauteur de 350,0 millions de francs. Cette convention est valable jusqu'à la fin de l'assainissement financier de la société débitrice. Les amortissements et les intérêts y afférents sont suspendus. CFF SA a en outre remis à CFF Cargo SA une promesse de financement à hauteur de la valeur budgétaire adoptée par le CA des CFF.

9 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	637,5	451,2
envers les détenteurs de participations	40,1	38,9
envers les participations	6,4	1,4
Dettes résultant de livraisons et de prestations	684,0	491,5

10 Dettes financières à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Dettes bancaires	3 697,6	3 280,1
Dettes résultant de contrats de leasing	16,8	22,5
Caisse du personnel	648,4	662,3
Dettes financières envers les sociétés du groupe	546,4	516,2
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 465,0	7 585,0
Prêts de l'institution de prévoyance	629,2	728,7
Dettes financières à court terme et à long terme	12 003,3	12 794,8

11 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention sur les prestations)	4 159,3	4 057,0
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention de mise en œuvre)	20 316,3	19 553,3
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération	846,7	845,4
Prêts issus d'autres conventions passées avec la Confédération	158,7	158,7
Prêts des cantons	2 162,4	2 119,1
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	27 643,3	26 733,5

Les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Ils comprennent les avoirs en comptes courants envers la Confédération en relation avec des projets en phase de construction, pour un montant de 29,4 millions de francs (2024: 27,8 millions).

12 Autres dettes à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à court terme envers les institutions publiques	94,4	83,7
Autres dettes à court terme	151,1	139,5
Régularisation des recettes à long terme	18,1	22,5
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaboratrices et collaborateurs	288,0	633,0
Autres dettes à court terme et à long terme	551,6	878,7

13 Provisions à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Sites contaminés	27,7	30,1
Énergie	285,3	280,2
Vacances/avoirs en temps	198,0	186,4
Restructurations	11,8	12,8
Maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs	21,1	77,2
Autres provisions	110,7	87,8
Provisions à court terme et à long terme	654,7	674,5

La provision liée à l'énergie couvre les engagements supérieurs au prix du marché découlant de contrats énergétiques à long terme.
Un montant de 135,7 millions de francs a été prélevé sur les provisions pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs afin de financer les travaux effectués (2024: 130,4 millions). Dans le même temps, 79,5 millions de francs ont été provisionnés pour les véhicules n'ayant pas nécessité de travaux de maintenance considérables durant l'exercice sous revue (2024: 77,4 millions).

Autres données.

Postes à temps plein.

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'est inscrit à 28 087 (2024: 27 893).

Gestion des liquidités.

Les CFF gèrent un pool de liquidités à l'échelle du groupe. CFF SA en fait partie et assure le rôle de «pool leader». La banque peut mettre en gage les avoirs (comptes) des participants du pool au titre de sûreté.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	9 953,7	8 056,3
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	2 742,6	3 766,3
Total	12 696,4	11 822,6

Les autres engagements non inscrits au bilan englobent entre autres les engagements d'investissement, les engagements dans le secteur de l'énergie et les locations à long terme de biens immobiliers et d'autres installations.

Sûretés constituées en faveur de tiers.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Cautionnements et garanties	46,3	42,2
Total	46,3	42,2

Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Leasings	37,2	44,5
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	1 904,6	2 564,8
Total	1 941,7	2 609,3

Engagements conditionnels.

En millions de francs	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant du capital social non libéré	104,0	104,0
Clauses de responsabilité statutaires	247,0	282,0
Autres	260,8	197,1
Total	611,8	583,1

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

CFF SA détient des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Engagements conditionnels en lien avec des sites contaminés.

En tant que grands propriétaires fonciers, les CFF sont concernés par différents sites contaminés. La provision existante pour les sites contaminés ne couvre pas tous les risques. Il existe désormais des prescriptions relatives à la gestion des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Il s'agit de produits chimiques synthétiques difficilement dégradables dans l'environnement et qui représentent un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il n'est actuellement pas possible d'estimer les engagements qui en résulteront.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration le 26 février 2026, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes annuels 2025.

Informations selon les dispositions légales spéciales.

L'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) a été abrogée au 1^{er} janvier 2025. Désormais, CFF SA est soumise aux dispositions relatives à la présentation des comptes figurant dans l'ordonnance sur l'indemnisation et la présentation des comptes du transport régional de voyageurs (OITRV) et dans l'ordonnance sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCPF).

Montants de couverture des assurances de choses et des assurances responsabilité civile (art. 66 OITRV).

Pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, CFF SA a conclu des assurances de choses pour un montant de couverture de 400 millions de francs (inchangé par rapport à 2024) et des assurances responsabilité civile pour un montant de couverture de 400 millions de francs (inchangé par rapport à 2024).

Immobilisations du secteur Infrastructure (art. 2 OCPF).

En millions de francs	Valeur comptable nette	Entrées	Reclassifications liées aux immo- bilisations en cours de construction	Amortissements	Sorties	Valeur comptable nette
	1.1.2025					31.12.2025
Bâtiments et biens-fonds	1 575,6	3,5	49,4	-25,7	-18,0	1 584,7
Ouvrages d'art	9 496,8	3,5	299,1	-190,1	-4,9	9 604,5
Ponts	2 061,7	3,2	138,3	-45,1	-2,6	2 155,5
Tunnels	6 326,4	0,0	16,3	-117,5	-0,5	6 224,8
Autres ouvrages d'art	1 108,8	0,3	144,5	-27,6	-1,8	1 224,2
Installations de la voie ferrée	8 891,1	29,8	614,0	-335,4	-48,4	9 151,1
Voies	4 166,6	10,7	301,1	-165,4	-22,8	4 290,3
Branchements	2 086,9	0,8	198,2	-104,8	-22,8	2 158,3
Autres installations de la voie ferrée	2 637,5	18,4	114,7	-65,3	-2,8	2 702,5
Installations de courant de traction	2 875,8	8,3	163,4	-109,5	-13,1	2 924,9
Installations de la ligne de contact	1 615,8	4,2	81,0	-52,3	-6,7	1 642,0
Autres installations de courant de traction	1 259,9	4,1	82,4	-57,2	-6,4	1 282,8
Installations de sécurité	2 578,4	5,9	259,3	-239,3	-80,9	2 523,2
Postes d'enclenchement et installations de contrôle de la marche des trains	2 065,4	2,9	198,6	-186,8	-21,2	2 059,0
Autres installations de sécurité	513,0	3,0	60,7	-52,6	-59,8	464,3
Installations à basse tension et installations de télécommunication	1 642,9	1,6	155,1	-225,2	-23,4	1 551,1
Récepteurs électriques à basse tension	1 195,6	0,9	109,8	-123,2	-18,8	1 164,2
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	447,4	0,7	45,4	-102,1	-4,5	386,9
Installations d'accueil	1 306,8	29,8	146,6	-35,6	-10,4	1 437,3
Quais et accès	1 251,0	29,8	141,3	-33,9	-10,4	1 377,8
Autres installations d'accueil	55,8	0,0	5,4	-1,7	0,0	59,5
Véhicules Infrastructure	715,9	0,0	42,4	-58,4	-1,5	698,4
Véhicules ferroviaires	676,4	0,0	38,1	-49,2	-0,9	664,4
Autres véhicules Infrastructure	39,5	0,0	4,3	-9,2	-0,7	34,0
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	557,6	0,0	169,4	-158,4	-24,5	544,2
Installations en cours de construction	4 927,1	2 392,8	-1 898,8	0,0	0,0	5 421,1
Total	34 568,1	2 475,2	0,0	-1 377,8	-225,1	35 440,4
Total Valeurs d'acquisition	54 479,9					56 257,8
Total Corrections de valeur cumulées	-19 911,8					-20 817,4
Total Valeur comptable nette	34 568,1					35 440,4

Les entrées d'immobilisations comprennent les investissements du secteur Infrastructure à hauteur de 2395,7 millions de francs (2024: 2163,8 millions). De plus, des installations, y compris les prêts correspondants, ont été reprises de Sensen-talbahnhof AG (fusion) pour un montant de 47,6 millions de francs, de BLS (transfert de la gare de Brigue) pour un montant de 27,8 millions de francs et du secteur Énergie pour un montant de 4,2 millions de francs. Ces rachats ne grèvent pas le compte d'investissement du secteur Infrastructure.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Infrastructure (art. 2 OCPF).

En millions de francs	2025	2024
Amortissements des immobilisations corporelles	1 259,9	1 281,7
Amortissements des immobilisations incorporelles	117,9	114,0
Amortissement des valeurs comptables résiduelles (sorties)	167,5	83,2
Total	1 545,3	1 478,9

Investissements du secteur Infrastructure (art. 66 OITRV).

Groupe d'installations	Total Investisse- ments	dont au débit du compte de résultat	dont entrées d'installations
En millions de francs	2025	2025	2025
Bâtiments et biens-fonds	64,4	10,3	54,1
Ouvrages d'art	560,9	73,1	487,7
Ponts	211,6	36,0	175,6
Tunnels	196,2	22,6	173,7
Autres ouvrages d'art	153,0	14,6	138,4
Installations de la voie ferrée	974,3	127,2	847,1
Voies	608,3	76,8	531,6
Branchements	319,9	43,9	276,0
Autres installations de la voie ferrée	46,0	6,5	39,5
Installations de courant de traction	199,2	30,9	168,2
Installations de la ligne de contact	109,4	17,9	91,5
Autres installations de courant de traction	89,8	13,0	76,7
Installations de sécurité	353,0	65,8	287,1
Postes d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	277,6	56,9	220,7
Autres installations de sécurité	75,4	8,9	66,5
Installations à basse tension et installations de télécommunication	204,5	25,9	178,6
Récepteurs électriques à basse tension	126,4	17,6	108,8
Autres installations à basse tension et installa- tions de télécommunication	78,1	8,3	69,8
Installations d'accueil	222,2	30,5	191,7
Quais et accès	229,9	30,3	199,6
Autres installations d'accueil	-7,8	0,2	-8,0
Véhicules Infrastructure	29,4	0,0	29,4
Véhicules ferroviaires	18,6	0,0	18,6
Autres véhicules Infrastructure	10,8	0,0	10,8
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	167,3	15,6	151,7
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les contributions d'investissement	70,5	70,5	0,0
Total	2 845,5	449,9	2 395,7

Les investissements du secteur Infrastructure sont financés à partir des fonds alloués par les pouvoirs publics pour les renouvellements (1941,8 millions de francs contre 1814,4 millions en 2024) et les aménagements (894,3 millions de francs contre 825,5 millions en 2024), ainsi qu'à partir de fonds propres (9,5 millions de francs contre 9,3 millions en 2024).

Participations.

Raison sociale		Capital social	Part du capital	Part du capital	Part du capital
		en millions	et part des droits	et part des droits	et part des droits
			de vote CFF	de vote CFF	de vote CFF
			en millions	en %	en %
				31.12.2025	31.12.2024
Transport et tourisme					
Elvetino SA, Zurich	CHF	11,00	11,00	100,00	100,00
SBB GmbH, Constance	EUR	1,50	1,50	100,00	100,00
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF	75,00	67,50	90,00	90,00
RailAway SA, Lucerne	CHF	0,10	0,09	86,00	86,00
REGIONALPS SA, Martigny	CHF	6,65	4,66	70,00	70,00
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF	120,00	79,20	66,00	66,00
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF	0,30	0,18	60,00	60,00
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF	0,10	0,06	60,00	60,00
EuroBasilea SA, Muttenz	CHF	0,10	0,06	60,00	60,00
TILO SA, Bellinzone	CHF	2,00	1,00	50,00	50,00
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR	0,03	0,01	50,00	50,00
Lyria SAS, Paris	EUR	0,08	0,02	26,00	26,00
Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF	5,25	1,26	24,01	24,01
Sensetalbahn AG, Berne (fusionnée)	CHF	0,00	0,00	0,00	99,60
Transporteurs et transitaires					
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF	314,00	314,00	100,00	100,00
SBB Intermodal AG, Olten	CHF	0,10	0,10	100,00	100,00
SBB Cargo Internationale SA, Olten	CHF	25,00	18,75	75,00	75,00
RAIpin SA en liquidation, Olten	CHF	4,53	1,50	33,11	33,11
Hupac SA, Chiasso	CHF	20,00	5,69	28,44	27,18
Centrales électriques					
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF	20,00	20,00	100,00	100,00
Ritom SA, Quinto	CHF	46,50	34,88	75,00	75,00
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF	60,00	24,00	40,00	40,00
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF	350,00	126,00	36,00	36,00
Immeubles et parkings					
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF	0,10	0,05	50,00	50,00
Grosse Schanze AG, Berne	CHF	2,95	1,00	33,90	33,90
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF	10,00	2,00	20,00	20,00
Divers					
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF	12,50	12,50	100,00	100,00
Transsicura AG, Bern	CHF	2,00	2,00	100,00	100,00
login formation professionnelle SA, Olten	CHF	1,00	0,70	69,52	69,42

Proposition d'utilisation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser comme suit le bénéfice résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2025:

En millions de francs	31.12.2025
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	103,9
Bénéfice de l'exercice	543,0
Bénéfice résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale	646,9
Utilisation du bénéfice résultant du bilan	
Affectation du résultat d'Infrastructure Réseau aux réserves selon l'art. 67 LCdF	-24,8
Affectation du résultat de la tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction aux réserves selon l'art. 67 LCdF	-0,9
Prélèvement des réserves Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	7,8
Affectation aux réserves légales selon l'art. 672 CO	-28,0
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	-500,0
Report à compte nouveau	101,0

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.

Deloitte.

Deloitte AG
Pfingstweidstrasse 11
8005 Zurich
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 60 00
Fax: +41 (0)58 279 66 00
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale de
CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chemins de fer fédéraux suisses CFF (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (page 75-85).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Deloitte.

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice clos au
31 décembre 2025

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice clos au
31 décembre 2025

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sarah Sutter
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 février 2026